

Il nous dit que l'argent était arrivé en préfecture (*rires*) et qu'il devrait être distribué. Je suis un peu inquiète parce que Monsieur le préfet m'a dit hier qu'il n'avait encore rien vu. Mais ne vous inquiétez pas, nous allons y travailler parce que j'y tiens et je pense que c'est la moindre reconnaissance que l'on vous doit. Bravo pour tout ce que vous faites et vive nos agriculteurs, notre agriculture jurassienne.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci. Je n'ajouterai rien après vos interventions Mesdames les députées. Ce dont nous avons besoin, c'est que vous soyez présentes à nos débats pour nous écouter, que nous puissions échanger et que vous fassiez remonter au niveau national. Je vous remercie à nouveau, Mesdames les députées, pour votre présence aujourd'hui, avec l'assistante parlementaire de Madame la députée Justine Gruet qui vient de partir. Nous avons trois députées représentées aujourd'hui, soyez-en remerciées ! Comme je sais que le préfet a un premier rendez-vous cet après-midi à 14 heures 30, je lui laisse la parole pour clôturer nos débats.

Clôture par Monsieur le préfet du Jura

Monsieur Serge Castel

Monsieur le président, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs, je suis désolé pour mon arrivée tardive, mais il n'était pas prévu que je sois ce matin à Dole, sachant que cela a aussi été l'occasion de parler d'agriculture avec le président de la République pendant les quelques minutes où nous avons pu échanger. Je pense que la préoccupation du président de la République avait été manifestée le 14 septembre dernier dans le Jura, notamment à travers les métiers agricoles. Ceci m'a été reconfirmé. Dans un premier temps, pour rebondir sur ce qu'a dit Madame la députée (Daloz), je vous confirme malheureusement que je n'ai pas reçu d'argent pour l'indemnisation et, deuxièmement, qu'il n'y avait pas de mallette dans l'avion du président de la République à cet effet.

(rires)

Ceci étant, c'est bien entendu un sujet sensible et cela me fera l'occasion de rebondir ensuite sur les feux de forêts plus sérieusement, l'arbitrage interministériel a lieu la semaine prochaine. Ce n'est pas l'argent qui manque, il s'agit de savoir quel ministre va payer cette indemnisation. Mais je pense que Mesdames les députées, vous connaissez très bien les rouages entre les ministères dès lors qu'il s'agit de consommer des crédits. Mais il y aura indemnisation, il n'y a pas de sujet et je pense que le ministre de l'Agriculture qui viendra le 2 décembre prochain dans le Jura aura sûrement des informations à apporter. Au-delà de cela, je vais reprendre le fil de ce que j'ai ressenti des échanges que vous avez eus ensemble, des motions, pour essayer de remettre un peu de sens dans l'action que je compte conduire en tant que préfet de département. Sachant que le préfet ne fait pas les lois, le préfet est là pour les appliquer et appliquer des politiques publiques avec ses services et également avec un peu de bon sens, de pragmatisme et d'intelligence. Sinon, c'est parfois compliqué. Cela a déjà été dit, les lois, c'est très bien, elles donnent un cadrage. Nous sommes un Etat de droit et, quelque part, il en faut. Mais dans l'esprit des lois, on a toujours la capacité de les adapter aux territoires et c'est là mon logiciel. J'entends donc bien conduire, dans le Jura, des politiques publiques et mes services sont d'ailleurs dans cet état d'esprit, un esprit d'adaptation, de bon sens et de pragmatisme. C'est fondamental. Sinon, ce sont uniquement des notes qui descendent et qui remontent et, *in fine*, rien ne se passe... Ce que je peux confirmer également, c'est que les services de l'Etat placés sous mon autorité, dont la DDT ici présente, sont dans un état d'esprit d'accompagnement. Pour autant, ils représentent l'Etat. Il y a donc aussi des prescriptions et le rappel des fondamentaux qu'il ne faut pas oublier. C'est ce qui fait le lien avec le sens de mon discours. Ce que je veux donner comme sens, c'est que ces deux dernières années que nous avons traversées, avec le Covid, la guerre en Ukraine avec ses conséquences, le changement climatique, tout se conjugue brutalement et se rappelle à notre bon souvenir. Vous voyez mes cheveux blancs, sachant que cela fait 40 ans que je suis dans l'administration.

Depuis 20 ou 30 ans, on parle de changement climatique avec toutes les conséquences qu'il y a sur, à la fois les changements de comportement, vous parliez de consommation d'espaces, etc, l'eau qui n'est pas éternelle, la canicule, les incendies-feux de forêt. J'ai souvenir, au mois de juin dernier, dans le Cantal, que je disais à l'association des sapeurs-pompiers du Cantal, lors de leur congrès annuel, que cet été, ils seraient vulnérables aux incendies et feux de forêt. Personne ne me croyait et 300 hectares ont brûlé dans le Cantal. Heureusement, ce n'est pas parti dans le massif. On voit très bien que le Jura, comme le Cantal et d'autres territoires qui n'avaient jamais été confrontés aux incendies-feux de forêt le deviennent. Et au milieu de cela, l'agriculture y est confrontée, que vous le vouliez ou non. Et cela se recoupe également avec l'eau qui est un bien qui devient précieux, rare. Il faut savoir l'économiser. Il faut savoir la protéger parce que la ressource est importante. Pour moi, s'il n'y avait pas eu les incendies-feux de forêt, j'aurais démarré mon entrée dans le Jura en parlant de l'eau, en disant que nous étions tous contraints de réfléchir ensemble à comment l'utiliser. Vous parliez tout à l'heure de prairies par rapport à la problématique de l'élevage, heureusement qu'il y a une bonne arrière-saison parce que j'ai vu des photos de cet été, dans l'Aubrac, où la couleur de la vache Aubrac se confondait avec le sol alors qu'en état normal, c'était la force de l'Aubrac d'avoir de l'eau en plein été et donc de permettre aux vaches de brouter tranquillement. Je pense que le Jura est dans les mêmes préoccupations à aborder collectivement, c'est-à-dire -comme je l'ai dit à l'assemblée générale des maires- que le but n'est pas de faire parler les uns contre les autres, de ne pas s'entendre, car ça n'avancera pas. Par contre, on a un vrai souci qu'il faut régler ensemble et l'agriculture ne peut pas être exsangue de cette réflexion. On m'avait posé la question également, à l'assemblée générale des maires, concernant ce que je pensais des rétentions d'eau. Quelqu'un en a parlé tout à l'heure par rapport à la capacité de garder l'eau. C'est sûr que si on peut garder de l'eau qui tombe, peut-être pas forcément pour abreuver le bétail, pourquoi pas... Le tout est de le faire de façon raisonnée et de façon à ce qu'elle maille bien le territoire, mais également les besoins. L'eau est donc une préoccupation majeure. Vous serez dans les débats que je compte organiser. Lundi, nous avons le comité de pilotage d'animation territorial. Il est clair que ce seront des sujets majeurs et nous annoncerons, avec la DDT, un plan d'action. Ce qui veut dire que tout le monde va devoir participer à un groupe de travail car il faut des orientations rapides. Si c'est pour faire de la « réunionite », j'ai horreur de cela, j'ai une culture du résultat. Ce qui ne veut pas dire que nous aurons réglé de façon optimale la situation d'ici 2 ou 3 ans, mais nous saurons au moins vers quoi nous allons en ayant des actions et des résultats rapides. C'est lié aux feux de forêt. Lundi, nous étions au niveau de la zone de défense, avec l'ensemble des préfets du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté, sous l'autorité de la préfète de zone Grand Est, Josiane Chevalier. J'ai eu à rapporter le retour d'expérience avec le colonel Jacquin de ce qui s'était passé cet été dans le Jura. Nous en avons parlé lors du premier comité de pilotage d'animation territorial, mais depuis, on ne s'était pas croisé. C'est-à-dire qu'il y a l'annonce du président de la République avec volonté, il y a des actions des administrations centrales qui se projettent. Et comme j'ai un peu d'expérience, je sais pertinemment que là, nous sommes au pied du mur. C'est-à-dire qu'il est interdit de repartir, en 2023, dans les conditions que vous avez vécues en 2022. Si on a le malheur d'avoir les mêmes conditions climatiques, vous aurez le même résultat. Ce qui veut dire que, rapidement -et on le présentera bien lundi-, je suis monté à Paris, à l'association des maires de France, pour le congrès, notamment sur la partie gestion de crise, où il y a effectivement une particularité que nous découvrons dans le Jura.

J'étais à la direction générale de la prévention des risques. Je vais aller à la DGSC⁵⁴. Et d'ores et déjà, grâce à l'action de la DDT et de l'ONF, nous avons cartographié les secteurs les plus vulnérables dans le Jura et sur lesquels nous devons intervenir. On a beaucoup parlé de la fillère bois, on entend dire qu'il va falloir faire des OLD⁵⁵ au niveau national. Ce ne sera pas pour l'an prochain, mais sachez, pour avoir mis en œuvre des OLD, que c'est très compliqué. J'ai fait le constat, pour avoir visité le territoire du Jura, y compris par hélicoptère, qu'il y a tout de même un vrai sujet d'entretien de la forêt. Vous ne pouvez pas le nier, même si on me raconte l'économie de la forêt et sachant que tout le monde ne parle pas de la même voix. Je suis allé à une réunion organisée par le préfet de région. Honnêtement, à part le fait de parler bois, personne ne tirait dans le même sens. Je vous dis les choses comme elles sont. L'économie est une chose et l'économie est basée sur l'exploitation forestière, à mon sens c'est le foncier et là, il y a un plan de représentation de maintenu dans les annonces du président de la République. Mais ma préoccupation, c'est 2023. Et sur les zones les plus sensibles -je me tourne vers le DDT adjoint, ses équipes et sa cheffe de service-, sur 2023, il faut pouvoir intervenir dans les massifs. Je l'ai fait à titre personnel en étant directeur adjoint dans les Bouches-du-Rhône, à Nice. Il y avait le parc des Calanques, la Sainte Victoire qui avait subi de gros incendies-feux de forêts. Il n'a pas fallu attendre 3 ans pour permettre de créer des accès au massif. C'est-à-dire qu'il faut choisir entre deux maux, soit vous voulez préserver Natura 2000 et tout ce que vous voulez, soit vous voulez que ça passe. Concrètement, il y a quelques secteurs dans le Jura où il va falloir que nous soyons agiles, rapides, de façon à faciliter les pistes forestières, peut-être en les réouvrant, peu importe, il faut faciliter l'accès. Je sais que le délégué adjoint commence déjà à se faire du souci, mais il faut que nous ayons des résultats rapides dans les endroits les plus vulnérables. Parce que lorsque vous regardez la carte qu'a survolée l'hélicoptère, je salue l'action des agriculteurs, on n'a pas eu de dégâts, on n'a pas eu de blessés, mais si le vent avait tourné autrement, vous auriez pu avoir de vrais dégâts, y compris les agriculteurs ! On salue la solidarité dont ont fait preuve les agriculteurs. Merci encore, et on ne le dira jamais assez, mais attention, on ne peut pas improviser. Nous avons des professionnels pour cela. J'en ai parlé avec le colonel Jacquet. J'en ai parlé avec la DGSC. Si on doit, demain, faire appel aux agriculteurs, ce n'est pas dans les conditions d'improvisation que vous avez connues et qui se sont bien passées. Merci encore. Mais on aurait eu le malheur que le vent tourne, on ne serait peut-être pas dans les mêmes dispositions... Ce qui veut dire que, dès l'an prochain, il faut qu'on clarifie... et je ne vais pas demander de l'aide au niveau national, si ce n'est de me donner des moyens de faire. C'est à nous de prendre notre destin en main. Mais il y aura du cadrage national. Vous avez parlé de lois, Mesdames les députées, lorsqu'on parle de grandes orientations, c'est-à-dire qu'on parle des canadiens, par exemple, on va renouveler la flotte des canadiens, mais une fois que vous avez appuyé sur le bouton pour commander un canadien, il n'arrive pas le lendemain. Il peut arriver dans 5 ou 10 ans... Moi, je veux des actions concrètes de réduction de vulnérabilité dès l'été prochain. Encore merci aux agriculteurs. On vous mobilisera, mais pas dans des conditions d'improvisation. Il appartient à ceux qui ont la responsabilité d'organiser les secours dans les départements de nous associer et de définir les conditions dans lesquelles nous serons associés. C'est fondamental. Je parlais des feux de forêt, mais cela nous ramène *in fine* au changement climatique.

⁵⁴ Direction générale de la sécurité civile

⁵⁵ Obligations légales de débroussaillage

Je disais que cela faisait 30 ou 40 ans qu'on me dit qu'il faut être prudent par rapport à demain et comment on arrive à trouver le juste équilibre entre l'activité humaine quelle qu'elle soit et la préservation de la nature et je parle de l'eau. Tout à l'heure, vous avez pris une motion sur le PNZH. Je ne vous cache pas que j'ai découvert l'exercice il y a une semaine à peu près. Il y a deux inspecteurs généraux qui s'auto-alimentent de missions sur le territoire, il faut dire les choses comme elles sont, mais c'est malheureusement l'organisation de l'Etat qui est ainsi. Vous avez une autorité environnementale qui est libre et indépendante. Vous avez l'Europe, et on pourra reparler de l'Europe tout à l'heure. On a une Europe qui nous demande de mettre plus de zones humides, plus d'aires protégées. La France a adhéré à ce sujet-là avec plus ou moins de réactions. Et aujourd'hui, on doit créer *a minima* un parc de zones humides en France. Dix-huit sites sont concernés et il faut regarder si, dans ces 18 sites, il y a à la fois la réalité, le besoin, l'adhésion, etc. Un de ces 18 sites est celui dont vous faisiez référence et il agrège à la fois le Doubs, la Saône-et-Loire et le Jura. Ce qui veut dire que pour que le parc se fasse, si j'ai bien entendu l'inspection générale, il faut que tout le monde soit d'accord. Là, il y en a déjà qui ne sont pas d'accord et vous l'avez exprimé par une motion. Je dis simplement qu'on découvre la méthode, mais c'est ainsi, c'est l'organisation qui est faite par l'inspection générale du développement durable. Ils vont donc rencontrer toutes les organisations, la Chambre d'agriculture, les associations, etc. Ils doivent rencontrer lundi les présidents d'EPCI⁵⁶ pour leur présenter la démarche. Ensuite, il va y avoir ce dont parlait Madame la députée, la déclinaison territoriale de leur venue officielle. Le conseil que je donne, tout en exprimant votre motion et nous avons déjà commencé à relier certains messages que nous connaissons, mais il faut *a minima* écouter leur démarche et ensuite, exprimer ce que vous en pensez, du moins de leur venue. Et troisièmement, les laisser travailler et nous aurons largement le temps, ensuite, de les écouter dans leur restitution. Mais n'oubliez pas que c'est un parc parmi 18 qui doit être choisi. Tout cela me ramène à la conjugaison du changement climatique et du changement sociétal parce qu'il y a de l'*agribashing*, vous l'avez dit, mais aujourd'hui, dès lors que vous exprimez une idée, vous avez toujours des opposants. Je ne suis peut-être pas à 800 mails, je ne compte plus, mais il y a beaucoup de personnes qu'on exclut de nos contacts, sinon c'est parfois violent et parfois extrême. Vous avez un vrai sujet qui est l'occupation des sols. J'ai parlé ce matin de ZAN au président de la République pendant 20 minutes, ainsi qu'au préfet de Région qui attendait avec moi. Je considère que le zéro, dans la communication, n'a pas lieu d'être. Ensuite, j'ai vu les remontées. Vous avez parlé du SRADDET, etc. D'après ma lecture, sachant que j'avais la même dans le Cantal et j'en ai parlé avec la DDT, avant de parler de ZAN, parlons de planification. Déjà, si on parle de planification avec ce qu'on appelle une utilisation des sols qui soit réfléchie en amont, je suis convaincu que le cadrage que donne le ZAN est suffisant et même large. J'en suis convaincu. Là, ce n'est pas le préfet qui parle, c'est le métier que j'avais auparavant qui me laisse penser que l'inquiétude est plutôt dans la terminologie que dans les objectifs. J'ai deux réponses à apporter sur la planification et donc sur le ZAN. Premièrement, c'est le rôle de l'Etat, parce qu'une fois que la Région a donné son cadrage sur le SRADDET, n'oubliez pas que l'Etat, *in fine*, valide ou pas ce qui est proposé par la Région. Et c'est lui qui génère aussi ce qu'on appelle le contrôle de légalité de ce que va proposer le SRADDET en termes de sigles. Mais j'ai plusieurs convictions. Premièrement, il faut absolument qu'aucune commune, même la plus petite, ne puisse pas se développer, mais pas de façon anarchique.

⁵⁶ Etablissement public de coopération intercommunale

Toute commune doit donc pouvoir se développer et pas de façon anarchique, y compris l'activité agricole doit pouvoir continuer à se développer. Ce n'est pas incompatible. Le seul sujet, c'est de l'écrire et surtout que les acteurs de la planification du territoire -dont vous faites partie au même titre que l'industrie- doivent être autour de la table pour rationaliser, optimiser la consommation de l'espace. Pourquoi optimiser la consommation de l'espace ? Vous l'avez dit, sinon, on va venir taper sur le terroir, sur la prairie. Je suis désolé, mais quand vous regardez comment est fait le Jura et surtout après l'avoir vu d'hélicoptère, vous avez des zones bâties et vous avez de l'herbe. Il y a des zones montagneuses et de la forêt, c'est un autre sujet, mais vous ne pouvez pas construire ailleurs. Ou alors dans les zones urbaines ou à proximité immédiate et, quelque part, comme l'herbe, avec le réchauffement climatique, va devenir de plus en plus rare... ce n'est pas pour vous inquiéter, mais on a une réalité, donc à nous de trouver le juste équilibre. Et nous ne pouvons le trouver qu'ensemble. Le discours que je tiens et que j'ai besoin d'apporter par les équipes de la DDT notamment et les sous-préfets, c'est de rationaliser la consommation de l'espace de façon à concilier les usages. Et on revient sur l'eau. J'en suis désolé, mais c'est malheureusement ainsi. Au-delà de cela, il y a le loup. Je suis mal placé pour en parler. Pourquoi ? Tout d'abord parce que je suis arrivé le 23 août et le Jura n'avait pas été trop touché par le loup. Il y avait la Suisse. Je suis mal placé pour en parler parce que j'ai malheureusement passé 5 ans avec le loup dans d'autres conditions dans les Alpes Maritimes et je connais malheureusement les limites de l'exercice. C'est-à-dire que ce serait facile pour moi d'être dans la démagogie. Je ne pense pas, et je crois que Monsieur le vice-président peut le confirmer, que la France, comme d'autres pays, s'exclura des obligations des accords de Berne. Je ne le crois pas, ceci pour des raisons diverses et variées et ce n'est pas donner plus d'importance au loup qu'à l'agriculture ou autre chose. Je ne le pense pas. La réalité est que nous sommes face à un nouveau problème qu'on ne connaissait pas, c'est la prédation sur les bovins, des bovins qui, d'ores et déjà dans l'actuel plan national loup, sont reconnus non-protégeables. Les réponses qui ont été apportées aujourd'hui dans le Jura, même si elles sont de nature à ne pas satisfaire, ce que j'entends, je pense qu'elles sont tout de même appropriées, c'est-à-dire que dès lors qu'il y a une prédation avérée ou suspecte, on a à la fois le déplacement de l'OFB⁵⁷ sur site immédiatement et également la DDT qui prend les dispositions qui s'imposent, ne serait-ce que pour me faire signer des tirs de défense. Ce qui a parfois été fait dans le week-end. Les tirs de défense, aujourd'hui, n'ont pas forcément l'efficacité qu'ils devraient avoir, parce qu'à la base, ce n'était pas tourné vers les bovins, c'était plutôt sur les ovins et sur les territoires comme le Jura. Nous avons encore eu une réunion récemment, Messieurs les présidents et vice-présidents. Je dis que le doute profite aux agriculteurs. C'est-à-dire que lorsque l'OFB tourne en rond pour savoir s'il y a loup ou pas, le doute doit profiter aux agriculteurs. Je le réaffirme fortement. Ceci afin que l'on puisse, derrière, à la fois légaliser, ce qui est une chose, mais également tirer si besoin. Maintenant, il faut, avant la publication du futur plan national loup, faire évoluer la réalité interministérielle qui est en vigueur aujourd'hui pour permettre de pouvoir tirer le loup, y compris sur la parcelle voisine de celle qui a été prédatée. Parce qu'aujourd'hui, si c'est Monsieur Pierre qui a subi une attaque sur sa parcelle, si le loup n'est pas sur la parcelle prédatée, vous ne pouvez pas le tirer. Vous ne pouvez pas mettre en place un tir de défense simplifié. Il faut faire évoluer cela.

⁵⁷ Office français de la biodiversité

Nous avons bon espoir de pouvoir le faire. Il faut donc travailler intelligemment pour le futur plan national loup. L'évolution doit intervenir en juin 2023 pour que ce soit mis en place en janvier 2024. De ce point de vue, j'ai eu confirmation ce matin que le préfet coordonnateur loup recevait l'ensemble des préfets concernés par le loup le 29 à Lyon. Ce sera une journée de travail sur le problème du loup, à la fois pour faire l'état des lieux, aborder les quelques évolutions que l'on peut encore apporter pour faire évoluer l'état du PLN⁵⁸ actuel, mais surtout parler du futur PLN. Il y a trois groupes de travail et je serai rapporteur de groupe en ce qui concerne la problématique du loup *versus* les bovins dans le massif du Jura. Si je le suis, et ce n'est pas de la prétention, cela m'a d'ailleurs été reproché, c'est parce que je sais où sont les limites. On ne pourra pas, par exemple, en France, appliquer ce qu'applique la Suisse, tout au moins actuellement. La régulation, comme cela a été souligné tout à l'heure et proposé, ce n'est pas dans l'esprit de la loi telle qu'elle est faite aujourd'hui en France. Je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien. Je termine sur le loup. Ma préoccupation, c'est d'être vraiment très présent et je réaffirme qu'il faut être très présent auprès des agriculteurs. Et là, je partage ce qu'a dit le président des JA concernant la psychologie. Pour l'avoir vécu ailleurs, la psychologie est atteinte. Quand vous n'avez jamais été confronté à la prédation, les bras peuvent vous en tomber. Donc là-dessus, nous devons être très présents, très réactifs, mon cher Christophe (Buchet), mais je n'ai aucune inquiétude, y compris à l'OFB et je suis très exigeant. J'étais encore hier soir jusqu'à point d'heure à l'OFB sur ces sujets-là. Une fois qu'on a dit qu'on est très présent, il ne faut pas hésiter, lorsqu'on peut, à faire des tirs de défense ou d'effarouchement, peu importe. Il faut apporter cette solution et, de ce point de vue, nous aussi, nous allons aider à ce que nous ayons du matériel qui soit à la hauteur de l'enjeu. Mais outre le matériel, on doit augmenter le nombre de louvetiers. Je les ai reçus en début de semaine. Nous allons donc essayer d'augmenter les louvetiers au moins d'une dizaine de personnes pour, à la fois augmenter la capacité d'intervention, mais peut-être aussi rajeunir les équipes. Il faut dire les choses comme elles sont. Je leur ai dit ouvertement et ils le reconnaissent. À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Le troisième sujet qui me paraît assez important, c'est former. Ce n'est pas le tout de dire qu'on va tirer le loup. À l'arrivée, il faut être formé et la brigade loup veut que l'on forme à la fois les louvetiers et les chasseurs qui voudront se former de façon à ce que nous ayons plus d'efficacité. Je pourrai en dire un peu plus mardi prochain. La viticulture a été abordée. Je pense, Madame la présidente, que j'ai eu de la chance puisque, pour la première année depuis quelques années il n'y a pas eu de difficultés. J'ai vu que tous les viticulteurs que nous avons croisés étaient particulièrement satisfaits par rapport à l'inquiétude qui avait été suscitée les années précédentes. Donc de ce point de vue, il n'y a rien à dire. Le vrai sujet, j'en avais parlé au grand directeur de la SAFER, c'est une inquiétude, une préoccupation. Mais je vais plutôt parler de la prospective parce que le vin du Jura est finalement une niche. C'est aussi une identité. C'est une reconnaissance, y compris à l'international et il y a beaucoup de demandes de pouvoir se développer. Pour avoir connu cela sur un autre domaine et ailleurs, il ne faut pas que l'argent fasse tout. C'est-à-dire que si c'est la spéculation foncière qui vient, vous avez à côté de vous des viticulteurs qui ont peut-être des capacités financières incommensurables et il ne faudrait pas, qu'au prétexte qu'il y a de la surface viticole dans le Jura, on en vienne à perdre l'identité des vins jurassiens au profit de leur donner une coloration un peu plus bourguignonne.

⁵⁸ Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage

Vous voyez ce que je veux dire ? Je pense qu'il faut trouver aussi le moyen de répondre aux attentes de nos amis viticulteurs jurassiens parce que cette identité spécifique, il faut la garder car cela fait la force et, *in fine*, je pense que le viticulteur le vit plutôt bien par rapport à d'autres régions. C'est là une préoccupation qui est forte chez moi. Un sujet a également été abordé, c'est celui de la proximité. Je partage et c'est du bon sens, nous n'irons pas faire des ananas et des fraises dans le Jura. Cela n'a pas de sens. Qu'il y ait un peu de maraîchage, pourquoi pas, mais il faut revenir aux fondamentaux. Je suis intimement persuadé qu'il faut que vous jouiez à fond la valeur ajoutée. Il y a le Comté et on n'a rien à redire avec le Comté. On ne va pas faire la leçon, même si le cahier des charges change, ils ne sont pas les plus à plaindre -excusez-moi l'expression-. Concernant le Comté, j'ai une conviction. Premièrement, on va sûrement manger beaucoup moins de viande. C'est clair et c'est ainsi. Mais entre moins et plus du tout, il y a, à mon sens, un écart qui est substantiel. Et le « plus du tout » n'est pas envisageable parce que ce n'est pas audible. Par contre, moins mais mieux. Ce qui veut dire qu'il faut que l'on puisse transformer sur place. C'est-à-dire qu'il faut avoir un circuit court pour avoir un acteur local mais également prendre la valeur ajoutée. Il vous faut donc un abattoir. Il y a celui de Champagnole où tout va bien. Je pense que le modèle est assez exceptionnel et il est parti. Mais je vous le dis, j'ai une vraie préoccupation concernant celui de Lons le Saunier. Je dis les choses comme elles sont. Si on ne fait rien, dans 5 ans vous n'aurez plus d'abattoir. Vous irez donc abattre chez Bigard et la valeur ajoutée sera là-bas. Ou alors vous allez rapatrier la bête abattue dans le Jura, ce qui n'a pas de sens. Depuis que je suis arrivé, j'en ai pris conscience. Je suis allé visiter l'abattoir et, pour moi, c'est le grand défi des six prochains mois. J'ai mis autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, y compris la Région, la communauté de communes, les mairies concernées, la profession et nous avons 6 mois pour trouver le modèle et le site. Si, dans 6 mois, le modèle et le site ne sont pas trouvés, je pose le stylo et je m'en vais. Je le dis solennellement parce qu'on va perdre du temps. Or on n'en a pas le droit. Si on laisse passer le renouvellement de l'abattoir, on tue la filière viande bovine dans le Jura et vous mettez l'argent chez les voisins. Est-ce que c'est ce que l'on veut ? Je ne crois pas. Personnellement, non. J'appelle donc chacun à ses responsabilités. Je pense avoir été clair dans mes propos et il y avait du monde autour de la table. On refait un point au plus tard début d'année prochaine, vers le mois de mars. Il faut trouver des sites. Je le dis ouvertement, ce n'est pas un problème d'argent, c'est un problème de volonté.

Madame Danielle Brulebois

Julien Denormandie avait promis l'argent...

Monsieur Serge Castel

Je ne fais pas de politique. Je suis préfet. L'argent, il est passé, Madame la députée. C'était la relance. Et Julien Denormandie est passé dans le Cantal, il y a fait des chèques et trois abattoirs ont été ouverts. Par contre, on a poussé. La relance, c'est fini. Mais comme je suis quelqu'un d'optimiste, quand il y aura un projet, on trouvera l'argent. Cet argent, si nous sommes en ordre de marche, je pourrai essayer de le récupérer, mais encore faut-il qu'il y ait la volonté politique et qu'il y ait un porteur de projet avec des techniciens. Au-delà de cela, on peut aussi le coupler à une activité de méthaniseur parce que cela a du sens. Sachant qu'en plus, en termes d'équarrissage, aujourd'hui les prix s'envolent. À l'époque, tout le monde regardait cela de loin et aujourd'hui, avec l'énergie, les choses changent.

Tout cela, c'est un cycle qui est vertueux et qui s'inscrit dans l'économie du Jura et dans l'identité du Jura. Ce sera donc une des actions majeures que nous allons essayer de porter dans les prochains mois et avec un peu de conviction. Voilà ce que je voulais dire. Ce n'est pas une réponse, mais les grandes lignes qui seront le fil conducteur de l'action que je veux mener, sachant que je réaffirme que vous avez, auprès de vous, des services, notamment la DDT, mais pas uniquement, y compris parfois des services de l'État lointains qu'on fustige mais qui, *in fine*, lorsqu'on les met autour de la table et qu'on les met devant leurs responsabilités, savent répondre. Et vous avez la DDT qui est à vos côtés. Je crois que sur la carte, vous avez été particulièrement mobilisés et particulièrement préoccupés également sur le transfert à la Région de la gestion des crédits. Là aussi, on a passé les messages. Sur le loup, n'en parlons pas. Et au quotidien, c'est votre interlocuteur premier, Monsieur le président, et je leur fais une entière confiance. Je ne pourrai pas en dire beaucoup plus et je dois passer à un autre sujet, d'ici 10 minutes, avec le procureur...

Je vous remercie pour votre accueil et je suis disponible autant que de besoin pour aller sur le terrain, mais aussi dans des réunions de travail, parce que je pense qu'on avance ensemble. Le but n'est pas de s'invectiver, mais d'essayer de se comprendre.

Merci à tous.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le préfet. Cette année, le marché de Noël aura lieu en partenariat avec le lycée agricole, donc l'EPL⁵⁹ de Montmorot. Il aura lieu le 9 décembre après-midi et le 10 décembre. C'est un marché de Noël des producteurs où nous avons associé les producteurs « Bienvenue à la ferme » et les producteurs du lycée agricole de Montmorot.

Je vous invite à rejoindre l'hostellerie des Monts-Jura à Pannessières pour le déjeuner suivant cette session.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et je vous remercie toutes et tous à nouveau pour votre présence.

- : - : - : - : - : - : -

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 32

⁵⁹ Etablissement public local

Annexes



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Costeljeu - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 01-2022-11-25

DECISION

Relative à l'approbation du Budget Rectificatif 2022

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022

Présents :

Aloy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Casuset Alexandre / Cruet Eric / Duquet Vincent / Ferraux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossier Elise / Levrat François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mougnot Patrick / Moyne Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Seve Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouliet Mathias / Duc Garmel / Guilot Remy / Jouffroy Jean / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Soehn Yves / Vulliamy Patrick.

> Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire.

> APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2022 pour la Chambre d'agriculture,

> DECIDENT d'approuver les éléments suivants :

BUDGET RECTIFICATIF 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TABLEAU DE PRESENTATION DES EMPLOIS

	Etat global EPI (M)	Etat global AP (M)	Total emplois (M) (M + AP)
Emplois récurrents par Département en EPI	0	-0,00	0,00
Impact du planif d'emploi initié par le responsable de programme en EPI (*)	0		

**BUDGET RECTIFICATIF 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
COMPTÉ DE RESULTAT PREVISIONNEL**

Description	Montants Compte				Montants Budget				Montants Budget rectifié			
	2021	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))												
- cotisations aux amortissements, dépréciations et provisions												
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions												
- valeur nette comptable des dérivés à autre cédés												
- produits de cession d'éléments d'actifs												
- coûts part repris au résultat des financements participatifs à des usifs												
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)												

**BUDGET RECTIFICATIF 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

	Montants Compte financier 2021	Montants Budget initial 2022	Montants Budget rectificatif 2022	Ecart entre le BF 2022 et le BF 2022 rectifié
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-55 985	-318 212	-215 114	103 098
- cotisations aux amortissements, dépréciations et provisions	92 909	68 000	116 032	90 032
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-65 197	0	-10 763	-10 763
- valeur nette comptable des dérivés à autre cédés	15 497	800 000	400 000	-3 991
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	-520 000	-520 000	-650
- coûts part repris au résultat des financements participatifs à des usifs	0	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-13 787	-250 212	-132 486	117 726

**BUDGET RECTIFICATIF 2022 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
STAT PREVISIONNEL DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATES**

Description	Montants Compte				Montants Budget				Montants Budget rectifié			
	2021	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	
ACTIF												
PASSIF												

Et ADOPTENT le BUDGET RECTIFICATIF 2022

Vote	Membres Elus présents :	21
	Membres Elus volontaires :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Ainsi délibéré en Session,
FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022
Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaeu - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 02-2022-11-25

DELIBERATION
Relative aux cotisations obligatoires et facultatives
inscrites au Budget Rectificatif 2022

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Aly Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camusot Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossard Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvia / Mougnot Patrick / Moyna Gilbert / Patenat Marlène / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / / Duc Carmel / Guillet Remy / Juffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Soie Yves / Vultton Patrick.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ADOPTENT :

- la liste des cotisations obligatoires dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65781 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotations BR 2022
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 861 495 €
	Cotisations APCA	236 536 €
	Dont Cotisation annuelle APCA	230 652 €
	Dont Cotisation DNSU	
	Dont Cotisation Nouvelle	0€
	Dont Cotisation DISA PRCALIM	5 000€
	Dont Cotisation DASI (services numériques)	854€
	Dont Cotisation DQS	0€
	Cotisation Fonds National de Solidarité et de	138 309€
	Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	
	Cotisation CIVP	401 224€
	Cotisation Chambre Régionale d'Agr. du Jura etc	266 040€
	Cotisation CRA BFC CPE Fonctions Supports	255 405€
	Cotisation CRA BFC CPE Informatique	82 360€
	Cotisations PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	460 500€
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 000€
	Dont Cotisation services communs "valorisation du bois et territoires"	262 500€
	Cotisation communes forestières	18 891€
	Cotisation FG Présidents	4 230€

- la liste des cotisations facultatives dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65881 et détaillés ci-dessous :

Compte Comptable	PARAGRAPHES ET LIBELLÉS	Dotations BR 2022
65881	Total Cotisations Non Obligatoires	29 800€
	Cotisations DIVERSES	1 159€
	Cotisation AFDI	1 600€
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€
	Cotisation CAUE	150€
	Cotisation INITIATIVE JURA	170€
	Cotisation ADFPA	410€
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€
	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200€
	Cotisation ADELFOR	100€
	Cotisation ASSOC JURA AGRICOLE	20 051€
	Cotisation Réaj/Soëlis	1 000€
	Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200€
	Cotisation COMITE DEP TOURISME	80€
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100€
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100€
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Armois Poligny Salins	50€
	Cotisation Solidarité Payzan 39	80€

Ainsi décidé en session

FAIT A LONS LE SAUNIER le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Franois LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents	21
	Membres Élus votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

435 rue du colonel de Casteljaeu - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 03-2022-11-25

DELIBERATION

Relative aux subventions inscrites au Budget Rectificatif 2022

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Aly Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camusat Alexandre / Durol Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mougnot Patrick / Moyné Gilbert / Paternat Marieke / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Salve Nicolas / Schowrey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Bendoric Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédrin / Bouillet Mathias / Duc Carmel / Guilloi Rémy / Jouffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrodin Nicolas / Porcet Lucile / Porcet Sylvain / Soelle Yves / Vullton Patrick

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT la liste des subventions dont les montants sont inscrits en masse intervention au compte 65734 et détaillés ci-dessous:

65734	Total Subventions Non Obligatoires	81 424€
	Subventions Diverses	8 000€
	Prix et Récompenses	2 000€
	Participations à Manifestations	5 000€
	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 400€
	Participation JURA INITIATIVES	663€
	Subvention Solidarité Paysans / RESEA 39	7 525€
	Subvention Association REAJIR/SOELIS	46 985€
	Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 30	6 500€
	Subvention AFDI	500€
	Subvention JA Bourgogne-Franche Comté	2 500€
	Subvention Association du Personnel CA39	351€

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Vote :	Membres Élus présents :	21
	Membres Élus votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Frédéric LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Castellau – 39016 LONS LE SAUMIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 04-2022-11-25

DECISION
Relative à l'approbation du Budget initial 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossford Elise / Levrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyné Gilbert / Paternat Mariette / Parrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Duc Carmel / Guillot Remy / Jouffroy Jean / Parrot Emmanuel / Pseron Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle Yves / Viltton Patrick.

> Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire.

> APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de Budget Initial de l'exercice 2023 pour la Chambre d'agriculture,

> DECIDENT d'approuver les éléments suivants :

BUDGET INITIAL 2023 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TABLEAU DE PRESENTATION DES EMPLOIS

	Recrutement LF1 (a)	Mars recruté LF1 (b)	Total recrutés (a + b)
Emplois recrutés par l'organisme en EPTF	0	1222	1222
Recrutement par l'organisme réalisé par le programme de programmes en EPTF (c)	0		



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaeu - 39016 LONS LÉ SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 05 -2022-11-25

DELIBERATION
relative aux tarifs des prestations de service

Les Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duclot Eric / Duquet Vincent / Fondeux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grassion Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mugeot Patrick / Moyna Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blonden Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias // Duc Carmel / Guillet Remy / Jouffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrocin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle Yves / Vuitton Patrick.

> **DECIDENT** de valider les tarifs 2023 des prestations de service :

BUDGET INITIAL 2023 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
TARIFS 2023 des prestations de service

titres prévus	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Moyenné
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET CPA JURA AVEC TVA (jour)	640		jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET CPA JURA AVEC TVA (demi-jour)	340		1/2 jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET CPA JURA AVEC TVA (heure)	87		heure
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (jour)	725		jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (demi-jour)	354		1/2 jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (heure)	91		heure
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (jour)	341		jour
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (demi-jour)	210		1/2 jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA IMPORTANTE (jour)	1132		jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA IMPORTANTE (demi-jour)	600		1/2 jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA MOYENNE (jour)	832		jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA MOYENNE (demi-jour)	451		1/2 jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA NEGLIGEABLE (jour)	664		jour
INTERVENTION FORMATION VNEA - PREPA NEGLIGEABLE (demi-jour)	361		1/2 jour
ANIMATION FORMATION VNEA (jour)	410		jour

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	Unité, durée ou réduction	Mesure
ANIMATION FORMATION VIVEA (1heure /jour)	221		1 h /jour
INTERVENTION GPPA - EPLCA (1jour)	408		1jour
INTERVENTION GPPA-EPLCA (1heure /jour)	221	par 2h d'intervention; facture d'au 1/2 jour/jour	1 h /jour
FORMATION HACCP VTI (1jour et participant)	207		1jour et 1 participant
FORFAIT DEPLACEMENT	91		1jour
FORFAIT ACCES RESEAU INFOTOCKAGE SECUR DONNEE EMPLOI TECHNIQ	417		1jour de 10h
AFFRANCHISSEMENT PAR PLI EN PLUS DU COUT TIMBRE ET ENVELOPPE	318		sel affectation
PHOTOCOPIE COULEUR	311		1jour
PHOTOCOPIE COULEUR SANS MAIN D'OEUVRE	307		1jour
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0,0411		1jour
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC SANS MAIN D'OEUVRE	0,036		1jour
PRESTA DIVERSE SANS TVA	961		1jour
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION INDIVIDUEL	2437	50% de 2 FE professionnelle	1jour
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION SOCIETE	2803	50% de 2 FE professionnelle 50% de 2 FE professionnelle	1jour
AVENANT PE / AVENANT PDL	640		1jour
LA PREPARATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF	87		1jour
DIAGNOSTIC TRANSMISSION BASE - CARTO-MINIRETE H	2100		1jour
DIAGNOSTIC TRANSMISSION SUBV MINISTERE AGRICULTURE	1363,2	50% de 2 FE	1jour convention
PURIFICATION OFFRE D'EXPLOITATION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL	111		1jour
CPJA PAC AU SUPERIORE	174		1jour
SMIL PAC PREPARATION FORMATION COLLECTIVE	91		1jour
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 1	300		1jour
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 2	300		1jour
CONTRAT N°	840		1jour
CAP PROJET - Etude PROJET TECHNIQO-ECONOMIQUE	840		1jour
CAP PROJET - AGRICOLURENT	840		1jour
ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF CALCUL ET COMPLETION RE ENGAGEMENT	435		1jour
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL CALCUL ET COMPLETION RE ENGAGEMENT	840		1jour
AGRIEAM ACCOMPAGNEMENT FORFAIT	484		1jour
AGRIEAM CONCERTATION FORFAIT	270		1jour
AGRIEAM ACCOMPAGNEMENT - CONCERTATION FORFAIT	879		1jour
ETUDE DE FAISABILITE JOUR	450	rejet à la fin de la mois de réduction	1jour
ETUDE DE MARCHÉ JOUR	450		1jour
ETUDE DE FAISABILITE SURVANTA JOUR	339	plateforme à 1000 €/mois	1jour
ETUDE DE MARCHÉ SURVANTA JOUR	338	plateforme à 1000 €/mois	1jour
PACK 5 ANS SURVINSTALLATION	96	1jour réduction en fin de mois	1jour
APPEL INNOVQUEL AGRICOLURENT	840		1jour
APPEL INNOVQUEL PRODUIT FERMIER	840		1jour
AUDIT EXPLOIT LAIT CULT VAND CONS REG PART TR CANE	307		1jour
AUDIT EXPLOIT LAIT VAND CONS REG PART TR CANE	1414		1jour
AUDIT EXPLOIT CONS REG PART SECRETARIAT CAG	167		1jour
AUDIT EXPLOIT CONS REG VISITE SURV	260		1jour
AUDIT EXPLOIT CONS REG FOR DEPLOY	78		1jour
AUDIT ARE A PARI SECRETARIAT CAG	80		1jour

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	déjà tarifs ou réductions	classement
AUDIT AREA PAYS TK CA28	640		forêt1
AUDIT TRANSITION ENVIRONNEMENTALE CONS REG	1760		forêt2
AUDIT TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ASSR CONS REG	1800		forêt3
ADHESION GICL BIOFORCE	275	avec un maximum de 100%	forêt4
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE < 10 HA (FORAAT)	100		forêt5
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 10 A < 30 HA	170		forêt6
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 30 A < 70 HA	320		forêt7
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 70 A < 100 HA	360		forêt8
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 100 A < 200 HA	440		forêt9
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 200 A < 300 HA	510		forêt10
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 300 A < 400 HA	540		forêt11
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE >= 400 HA	600		forêt12
APPUI DECLARATION PAC - DERASSEMENT HORNAIF	67		forêt13
APPUI DEC PAC ABONNÉS MES PARCELLES FONDATIF 24	208		pour 2h max
ABONNÉ MES PARCELLES ESSENTIEL / AN	290		an
ABONNÉ MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH / AN	380	(voir réductions en fn de note)	an
ABONNÉ MES PARCELLES PREMIUM / AN	400		ans
ABONNÉ MES PARCELLES 100% HEURE / AN	200		an
APPUI INDIVIDUEL SPECIFIQUE MES PARCELLES	67		forêt14
INITIALISATION / MAJ DOSSIER DE L'EXPLOITATION MES PARCELLES	67		forêt15
ABONNÉ MES PARCELLES REDUCTIONS FERMES ECOPHYTO (1an)	-800		an
ABONNÉ MES PARCELLES ESSENTIEL REDUCTION ANI TERRAVITIS / AN	-75		an
ABONNÉ MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH ANI/AG 1-100 AN / AN	-84		an
ABONNÉ MES PARCELLES ETA / AN	370		an
ABONNÉ MES PARCELLES EXPLOIT SUPPORT ETA / AN	160		an
ABONNÉ MES PARCELLES MBO ETA < 30 HA / AN	30		an
ABONNÉ MES PARCELLES MBO ETA > 30 HA / AN	91		an
INITIALISATION ASSOL EXPLOITATION MES PARCELLES POUR ETA	161		forêt16
APPUI TELEDECLARATION CALAMITE	105	-80 € si dossier pas conformément	forêt17
ABONNÉ SMS REGLEMENTAIRE	12		an
CONSEIL STRATEGIQUE PHYTO <= CULT (hors pros) 1h30	754		forêt18
CONSEIL STRATEGIQUE PHYTO >= CULT (hors pros) 1h30	667		forêt19
TRACACULTURE TRACAPRAIRE <= 40 HA PREVISIONNEL	204		forêt20
TRACACULTURE TRACAPRAIRE <= 40 HA REALISE	102		forêt21
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 41-70 HA PREVISIONNEL	224		forêt22
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 41-70 HA REALISE	112		forêt23
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 71-110 HA PREVISIONNEL	281		forêt24
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 71-110 HA REALISE	140		forêt25
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 111-200 HA PREVISIONNEL	307		forêt26
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 111-200 HA REALISE	154		forêt27
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 201-275 HA PREVISIONNEL	365		forêt28
TRACACULTURE TRACAPRAIRE 201-275 HA REALISE	183		forêt29
TRACACULTURE TRACAPRAIRE >= 275 HA PREVISIONNEL	400		forêt30
TRACACULTURE TRACAPRAIRE >= 275 HA REALISE	200		forêt31
TRACACULTURE TRACAPRAIRE MES PARCELLES REGISTRE PHYTO NEUPE	67		forêt32
TRACACULTURE TRACAPRAIRE MES PARCELLES REALISE NEUPE	33		forêt33
TRACACULTURE TRACAPRAIRE MES PARCELLES PREVISIONNEL NEUPE	67		forêt34
TRACACULTURE TRACAPRAIRE MES PARCELLES REALISE NEUPE	33		forêt35
TRACACULTURE TRACAPRAIRE OPTION REGISTRE PHYTO NEUPE	67		forêt36
TRACACULTURE TRACAPRAIRE OPTION MARGE NEUPE	67		forêt37

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	Modalités ou réductions	Modalité
INTERVENTION FORMATION CERTIFIHYTO (d'après)	360		forfait
PRELÈVEMENTS DIAGNOSTIC DE PRODUCTION FOURRAGÈRE	640		forfait
PLAN EPANDAGE NIVEAU MAJ 7 HA	620		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ NOUVEAUX < 100 HA	21,4		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ NOUVEAUX 100 HA à 199 HA	16,5		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ NOUVEAUX 100 HA à 200 HA	12,6		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ NOUVEAUX > 200 HA	10,6		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ PART FIXE	640		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ MA ANCIENS	62		forfait
CPE REGISTRE EURL (MAJ-RADIATION) ACTE 1	42		forfait
CPE REGISTRE EURL MODIF. ACTES	35		forfait
CPE REGISTRE EURL DEPOT COMPTE ACTES	7		forfait
CPE REGISTRE EURL AINS BOUCCAGE CESSION ACTES	9		forfait
CPE REGISTRE EURL (MAJ) COPIE INTÉGRALE ACTES	8		forfait
CPE REGISTRE EURL EXTRAIT ACTES	3		forfait
CPE REGISTRE RAA CERTIFICAT NOM INSCRIPTION	3		forfait
CPE REGISTRE RAA EXTRAIT INSCRIPTION POUR TIERS	3		forfait
CPE REGISTRE RAA COPIE INTÉGRALE INSCRIPTION POUR TIERS	6		forfait
CPE REGISTRE RAA ATTESTATION RADIATION POUR TIERS	6		forfait
PRODUITS MARSHALLING BIENVENUE A LA FERME		selon produits	forfait
CONSTITUTION DE BASE DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUE			forfait
CARTOGRAPHIE AD	81		forfait
CARTOGRAPHIE AD OPTION COLCHE (PARCELLAIRE) AGRICOLE NOMINATIVE	342		forfait
CARTOGRAPHIE AD OPTION COLCHES PERMIS ENVIRONNEMENTAUX	223		forfait
CARTOGRAPHIE AD OPTION INSCRIPTION SEMI-ROGEE OU HIGEE	45		forfait
CARTOGRAPHIE AD OPTION INSCRIPTION SEMI-ROGEE OU HIGEE	137		forfait
CARTOGRAPHIE AD TIRAGE EN PLUS CARTO EXISTANTE	84		forfait
DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE INDIVIDUEL	1370		forfait
ÉTUDE VULNÉRABILITÉ GRAND PRÉDATEUR	2852		forfait
CALCUL DU FERRAGE LOCATAIRE	97		forfait
CALCUL DU FERRAGE RÉDUCTION ANI LOCATAIRE	-24	réduction année 1	forfait
ANALYSE ET EXPERTISE UNIFORMITÉ RUMI (HEURE)	88		forfait
CONSEIL JURIDIQUE (MEURIE)	95		forfait
CONSEIL JURIDIQUE (1/2 HEURE)	53		forfait
SURV AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION	700		forfait
SURV AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2021-2023) - JOUR	901	si conversion 2 ans +2,5% max en 2023	forfait
SURV AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2022-2024) - JOUR	850	si conversion 2 ans +2,5% max en 2024	forfait
SURV AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2023-2025) - JOUR	801	si conversion 2 ans +2,5% max en 2025	forfait
ACCOMPAGNEMENT DRAINAGE	431		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE AGRICOLE	7924		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE SUBV CP AGRICOLE	1000		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE PLANTURELANCE JA	180		forfait
DIAGNOSTIC BAS CARBONE ANALYSE DE TERRE	12,9		forfait
ECHANGES PARCELLAIRES	640		forfait
ECHANGES PARCELLAIRES SUBV CDSH MAJ	0		selon convention
BRANCHE A LA FERME ADHÉRENT BALF	40		forfait
BRANCHE A LA FERME NON ADHÉRENT BALF	70		forfait
MARCHE DE NOËL INTERIEUR ADHÉRENT BALF	40		forfait
MARCHE DE NOËL INTERIEUR NON ADHÉRENT BALF	50		forfait

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	deux tarifs ou réductions	Modalité
MARCHE DE NOÛL EXTERIEUR ADHÉRENT BALF	35		tarif
MARCHE DE NOÛL EXTERIEUR NON ADHÉRENT BALF	30		tarif
COTISATION DÉPARTEMENTALE BIENVENUE A LA FERME NOUVEAU	60		exploitation
COTISATION DÉPARTEMENTALE BIENVENUE A LA FERME NOUVEAU	105		exploitation
CONSEIL EN DIVERSIFICATION (1 HEURE)	61		forfait
CONSEIL EN ALIMENTATION DE PORCS (1 HEURE)	61		forfait
APPUI IVE INDIVIDUEL VITI EXPLOITATION DÉJA CERTIFIÉE VITIS	275		forfait
APPUI IVE VITI INDIVIDUEL N°1 SANS COÛT DE FORFAIT	371		forfait
APPUI IVE VITI INDIVIDUEL N°3 SANS COÛT DE FORFAIT	721		forfait
APPUI INDIVIDUEL IVE NIVEAU 2 SUIVE FORMATION 1J SANS COÛT DE FORFAIT (D2H)	271		forfait
APPUI INDIVIDUEL IVE NIVEAU 3 SUIVE FORMATION 1J SANS COÛT DE FORFAIT (1J)	721		forfait
APPUI COLLECTIF IVE VITI NIVEAU 1 AVEC COÛT DE FORFAIT	371		forfait
APPUI COLLECTIF IVE VITI NIVEAU 3 AVEC COÛT DE FORFAIT	477		forfait
APPUI COLLECTIF IVE VITI NIVEAU 1 SANS COÛT DE FORFAIT	275		forfait
APPUI COLLECTIF IVE VITI NIVEAU 3 SANS COÛT DE FORFAIT	275		forfait
APPUI IVE VITI INDIVIDUEL ATELIER EN PLUS VITI FORFAIT	181		forfait
APPUI IVE INDIVIDUEL AUTRE QUE VITI (1 HEURE)	65		forfait
FACTURATION EN DEBOURS ET PENSÉ	4,30		forfait

Conditions d'applications :

Toute demande d'intervention doit faire l'objet d'un contrat signé du bénéficiaire fixant les modalités et les conditions financières. Pour les interventions n'entrant pas dans le cadre d'un suivi ou d'une action normalisée, intégrer le temps de préparation et de déplacements. Par exemple pour une intervention de 3 heures, appliquez le tarif 1/2 journée = 345 €.

Le forfait déplacement s'applique pour toute prestation qui fait l'objet d'un déplacement et qui est tarifée à moins d'une 1/2 journée ainsi que pour les prestations d'ATE en cas de déplacement du conseiller.

Réductions appliquées :

JA Mesoparcelles : si installation avec aides + prime abonnement + souscription sur 2 ans minimum : réduction 50% sur la 1ère année

Exon de fiscalité : En cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA qui déduit du tarif du PE.

Chèques Conseil Pack 5 ans : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 / prestation - non cumulables avec autres réductions).

Ainsi délibéré en sussean,

Vote :	Membres Eus présents :	21
	Membres Eus votants :	21
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	2

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du Colonel de Casteljau - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 06-2022-11-25

DELIBERATION
Relative aux cotisations obligatoires et facultatives
Inscrites au Budget Initial 2023

Les Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Forreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mougnot Patrick / Moyné Gilbert / Patenaud Mariette / Perrot Frédéric / Ritzl Emmanuel / Salve Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouliat Mathias / Duc Carmel / Gaflet Remy / Jouffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrotin Nicolas / Poncelet Lucie / Poncelet Sylvain / Socie Yves / Vulliamy Patrick.

Delibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT :

- la liste des cotisations obligatoires dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65781 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLE	Dotations DS 2023
65781	Total Cotisations Obligatoires	2 009 141 €
	Cotisations APCA	238 630 €
	Dont Cotisation annuelle APCA	210 857 €
	Dont Cotisation LMA3	
	Dont Cotisation DSM PROAGRI	5 000 €
	Dont Cotisation DNDI agricole (budget intermédiaire)	2 978 €
	Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	272 616 €
	Cotisation CNDR	401 000 €
	Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	786 000 €
	Cotisation CRA BFC CPR Fonctions Support	222 417 €
	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	24 746 €
	Cotisations ORDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	468 500 €
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 000 €
	Dont Cotisation services communs "valorisation du bois et territoire"	262 500 €
	Cotisation communes forestières	19 000 €
	Cotisation FG Présidents	4 238 €

- la liste des cotisations facultatives dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 6588 et détaillés ci-dessous :

Compte Comptable	PARAGRAPHES ET LIBELLÉS	Cotisations ET 2023
6588:	Total Cotisations Non Obligatoires	29 800€
	Cotisations DIVERSES	1 159€
	Cotisation AFDI	1 600€
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€
	Cotisation CAUE	150€
	Cotisation INITIATIVE JURA	170€
	Cotisation ADFPA	410€
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€
	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200€
	Cotisation ADEFOR	100€
	Cotisation ASSDC JURA AGRICOLE	20 051€
	Cotisation Réalir/Soeas	1 000€
	Cotisation OIER - EDC 25-39-90	200€
	Cotisation COMITÉ DEP TOURISME	80€
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100€
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100€
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Sains	50€
	Cotisation Solidarité Payson 39	80€

Ainsi délibéré en session,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	Membres Élus présents :	21
	Membres Élus votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0





REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Cestelau - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 07-2022-11-25

DELIBERATION

Relative aux subventions inscrites au Budget Initial 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alby Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Mahaud Sylvia / Maugeot Patrick / Moyno Gilbert / Paterat Marlène / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saiva Nicolas / Schosway Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Bandener Yvonyia / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Duc Carmel / Guillet Rémy / Jouffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle Yves / Vulliamy Patrick

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT la liste des subventions dont les montants sont inscrits en masse intervention au compte 65734 et détaillée ci-dessous:

65734	Total Subventions Non Obligatoires	81 723€
	Subventions Diverses	8 000€
	Prix et Récompenses	2 000€
	Participations à Manifestations	5 000€
	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 400€
	Participation JURA INITIATIVES	663€
	Subvention Solidarité Paysans / RESEA 39	2 525€
	Subvention Association REAJIR/SOELIS	46 985€
	Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 39	6 500€
	Subvention AFDI	500€
	Subvention JA Bourgogne Franche Comté	2 500€
	Subvention Association du Personnel CA39	650€

Vote :	Membres Élus présents :	21
	Membres Élus votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

DETAIL COLLECTIF/SUBVENTION 2021-2023-2023

Compte Comptable	PARAMARCHES ET LIBELLES	Dotations Budgetaires					Observations
		CF 2021	BR 2022	BR 2023	BR 2024	BR 2025	
86751	Total Collectif Obligatoires	1 940 060	1 861 455	2 005 741			
8675*	COLLECTIF AFOA	128 415	235 535	268 530		342 827	
	Dont Collectif Structure AFOA	81 855	220 892			128 727	
	Dont Collectif CNR	20 310	0			-1 700	
	Dont Collectif AGRIC	1 000	5 000			3 400	
	Dont Collectif CNP Agricole (Système Intégratif)	0	884				
	Dont Collectif CNP	400					
8675*	Collectif ENFOA	54 524	135 309	272 518		420	
8675*	Collectif CNR-CRPF	400 608	401 224	401 000	532 202	312 235	
8675*	Collectif CHAIERE REGIONALE ASRI	257 652	265 040	265 000	-824	125	
8675*	Collectif GRA EPC CDR FORD Support	234 335	233 405	272 417	-40	8 248	
8675*	Collectif GRA EPC CDR Informatique	123 660	62 360	71 746	17 212	27 882	
8675*	Collectif PRAIRIE Fiches Stratégique PRAIRIE et B2B	650 152	450 500	460 500	-1 814	-23 144	
	Dont Collectif PRAIRIE Fiches Stratégique PRAIRIE et B2B	127 822	128 000	128 000	0	340	
	Dont Collectif PRAIRIE Fiches Stratégique PRAIRIE et B2B	262 287	262 287	262 287	0	120	
8675*	Collectif communautés forestières	18 657	18 691	19 000	0	202	
8675*	Collectif PS Présidents	4 230	4 230	4 230	142	142	
8675*	Total Subventions Non Obligatoires	65 845	61 424	81 723	256	64 878	
8675*	Subventions Collectives	3 378	3 000	3 000	0	4 574	
8675*	Participations & Mandataires	3 900	5 000	5 000	0	8 000	
8675*	Subvention Comptes de grands élus de Comité	1 400	1 400	1 400	0	0	
8675*	Participation JURA INITIATIVES	663	663	663	0	0	
8675*	Subvention Solidarité Paysans - RESEA 12	7 525	7 525	7 525	0	0	
8675*	Subvention Association RURALYTOURISME	42 660	48 985	46 955	0	123	
8675*	Subvention FOSBA - AGRICONSUEL 20	0	5 500	6 500	0	0	
8675*	Subvention AFD	0	500	500	0	500	
8675*	Subvention JA BFD/ICEL AGRILEPO	3 000	2 500	2 500	0	500	
8675*	Subv. Association des Personnels CA39	121	261	550	0	822	
86881	Total Collectif Non Obligatoires	27 601	29 800	29 800	271	2 000	
8688*	Collectif CNR/ISS	0	1 159	1 150	0	1 150	
8688*	Collectif AFD	3 559	1 600	1 500	0	40	
8688*	Collectif Biens communaux de la Région	2 258	3 000	3 000	0	0	
8688*	Collectif CAUE	150	150	150	0	0	
8688*	Collectif INITIATIVE JURA	170	170	170	0	0	
8688*	Collectif AGRIFA	410	410	410	0	0	
8688*	Collectif Commission B&S Agriculture	1 350	1 350	1 350	0	0	
8688*	Collectif PARTENARIAT BOLE TRANSITORS	100	200	200	0	0	
8688*	Collectif AGRICOP	0	100	100	0	0	
8688*	Collectif ASSOC JURA AGRICOLE	30 051	20 851	20 415	0	0	
8688*	Collectif Réseau Boles	1 000	1 000	1 000	0	0	
8688*	Collectif CIEN - BCS 25-26-28	200	200	200	0	0	
8688*	Collectif COMITE DES TOURISME	75	80	80	0	0	
8688*	Collectif ASO/MASBIF JURA	100	100	100	0	0	
8688*	Collectif Office Commerce Art Grand Dole	100	100	100	0	0	
8688*	Collectif Office Commerce Art ComCom Artois Région Bains	0	50	50	0	0	
8688*	Collectif Solidarité Paysans 20	80	80	80	0	0	
	TOTAL	1 754 505	1 972 715	2 120 654	447 542	368 733	
	Collectif Obligatoires	1 650 060	1 661 455	2 009 141	147 542	342 827	
	Subventions Non Obligatoires	56 845	61 260	81 723	271	64 906	
	Collectif Non Obligatoires	27 601	29 800	29 800	0	2 095	



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 06-2022-11-25

DELIBERATION

**Relative aux cotisations obligatoires et facultatives
inscrites au Budget Initial 2023**

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Aipy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louie Jacques / Michaud Sylvie / Mougeot Patrick / Moyse Gilbert / Patenaud Marie-Elle / Perrot Frédéric / Rizzl Emmanuel / Saivre Nicolas / Schoweyer Emmanuelle

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yavçaniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias // Duc Carmel / Guélot Rémy / Jouffroy Jean / Perrot Emmanuel / Perrodin Nicolas / Ponsard Lucie / Ponsard Sylvain / Socie Yves / Vulliamy Patrick.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT :

- la liste des cotisations obligatoires dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65781 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotations BI 2023
65781	Total Cotisations Obligatoires	2 009 141 €
	Cotisations APCA	238 630 €
	Dont Cotisation annuelle APCA	230 657 €
	Dont Cotisation DNS	
	Dont Cotisation DSM PRAGRI	5 000 €
	Dont Cotisation DNS à caractère journalier/informationnel	2 978 €
	Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	272 618 €
	Cotisation CNPT	401 000 €
	Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	266 000 €
	Cotisation CRA BFC CPR Fonctions Supports	222 417 €
	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	74 746 €
	Cotisations PPPDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	460 500 €
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	198 000 €
	Dont Cotisation services communs "valorisation du bois et similitude"	262 500 €
	Cotisation communes forestières	19 000 €
	Cotisation FG Présidents	4 230 €

- la liste des cotisations facultatives dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65881 et détaillés ci-dessous :

Compte Comptable	PARAGRAPHS ET LIBELLÉS	Dotations BT 2022
65881	Total Cotisations Non Obligatoires	29 800€
	Cotisations DIVERSES	1 159€
	Cotisation AFDI	1 600€
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€
	Cotisation CAUE	150€
	Cotisation INITIATIVE JURA	170€
	Cotisation ADI'PA	410€
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€
	Cotisation INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	200€
	Cotisation ADEFOR	100€
	Cotisation ASSOC JURA AGRICOLE	20 051€
	Cotisation Réalir/Soëlis	1 000€
	Cotisation OJER - EDE 25- 39 -90	200€
	Cotisation COMITE DEP TOURISME	80€
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100€
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100€
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbols Poligny Salins	50€
	Cotisation Solidarité Paysan 39	80€

Ainsi délibéré en session,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	Membres élus présents .	21
	Membres élus votants .	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention	0



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaeu - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 07-2022-11-25

DELIBERATION

Relative aux subventions inscrites au Budget Initial 2023

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duquet Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mugeot Patrick / Moyne Gilbert / Paternal Marlène / Petrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schourwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Bandener Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Duc Carmel / Guilford Rémy / Jouffroy Jean / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle Yvea / Vuitton Patrick.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT la liste des subventions dont les montants sont inscrits en masse intervention au compte 65734 et détaillée ci-dessous:

65734	Total Subventions Non Obligatoires	81 723€
	Subventions Diverses	8 000€
	Prix et Récompenses	2 000€
	Participations à Manifestations	5 000€
	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 400€
	Participation JURA INITIATIVES	683€
	Subvention Solidarité Paysans / BESA 39	7 525€
	Subvention Association REAJIR/SOELIS	46 985€
	Subvention FOSEA - AGRICONSEIL 39	6 900€
	Subvention AFDI	500€
	Subvention JA Bourgoigne Franche Comté	2 500€
	Subvention Association du Personnel CA39	650€

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :	21
Membres Élus votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Castellau - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du vendredi 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 08-2022-11-25

Délibération relative aux admissions en non-valeur

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druet Eric /
Duquet Vincent / Farreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grosslard Elise / Lavrut François /
Louis Jacques / Micheud Sylvie / Morgeot Patrick / Moyné Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi
Emmanuel / Salvo Nicolas / Schouway Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Bardier Yevgeniya / Bluxdeau Olivier / Bongain Cédric / Boulliat Mathias / / Duc Carmel /
Guillot Remy / Jouffroy Jean / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle
Yves / Vullton Patrick,

déclarent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU la demande en Non-Valeurs de l'Agent Comptable des factures irrécouvrables ci-dessous et annexée .

Tableau d'admission en NON-VALEUR 2022 - des Ordres de Recettes Intermunicipales

Exercice	N°OR	Désignation de la créance	Prévisions	Montant	Particularités éventuelles, observations
2015	800	BENARDOT ALAIN ROBERT	STUQUE REFFRÈRE	279,80	Crédit encaissé
2016	830	KARL DE LÉCLUSE	FAC 2016	247,00	Cession d'actifs depuis le 20/01/2017
2016	843	BULLET ROLAND	FAC 2016	218,00	Prévisions / FC depuis le 12/01/2017
2016	1382	SALIC DES MARANDIÈRES	MONTAGE SALIC SAUV O 1	180,00	Dotation du Président de la commune
2016	300	SALIC DE LA DEMONIAISON LE	FAC 2016	70,00	Cession d'actifs depuis le 20/01/2017
2016	480	BULLET ROLAND	FAC 2016	231,70	Prévisions / FC depuis le 12/01/2017
2017	1813	SALIC LE CHAMP DU FOIE	FAC	200,00	Prévisions
2017	811	SALIC DU CERNOIS	TRACAS/TURE 2016/2017	514,00	Payé de dernière facture suite inscription France Agri Sud
2017	917	SALIC DE LA BONDORVILLE	FAC 2017	340,00	Cession d'actifs depuis le 20/01/2017
2017	1291	BULLET ROLAND	FAC 2017	200,00	Prévisions / FC depuis le 12/01/2017
2017	1320	SALIC DE LA GARE	FAC 2017	200,40	Crédit encaissé le 11/10/2017
2017	141a	SALIC DES FRASSIES	SALIC 2017	55,90	Dotation du Président de la commune
2017	1816	PROHADÈRE DE LAJARA	OPTIMISME 2017	350,00	Prévisions encaissées par le Co-Maire Pierre LAMARCAIN de l'association OPTIMISME, voir les comptes de l'AJA en 2017
2018	280	LES VOLAZZES DU JURA	DEMOS/COM DISTANCE	1 010,00	Crédit encaissé le 20/09/2017 Payé de compte
2018	300	LES VOLAZZES DU JURA	MEANBY/DEMOS/COM DISTANCE	204,00	Crédit encaissé le 20/09/2017 Payé de compte
2018	310	SALIC BLOCHET	MES FORTILLES & CHAMPS AV	60,00	Dotation du Président de la commune
2018	310	SALIC DE LA MATHONVILLE	FAC 2018	120,00	Cession d'actifs depuis le 20/01/2017
2018	320	BOISSON PHILIPPE	FAC 2018	142,50	Crédit encaissé par le 11/01/2018
2018	320	BULLET ROLAND	FAC 2018	147,00	Prévisions / FC depuis le 12/01/2017
2018	400	SALIC VAUDRY	LA CHEMILLÉ	120,00	Cession d'actifs depuis le 14/02/2018
2018	380	SALIC SAINT CASSIN L'ÉPINE	FRÉBANT & JARRELS	400,00	Dotation du Président de la commune
2018	311	SALIC SAINT CASSIN L'ÉPINE	APPRENTISSAGE	24,00	Dotation du Président de la commune
2018	1480	SALIC DU CAROUGE	FAC 2018	94,00	Prévisions / Crédit encaissé le 20/01/2017
2018	1834	BULLET ROLAND	FAC 2018	344,40	Prévisions / FC depuis le 12/01/2017
2018	1854	SALIC DEBARD	CONDELL ANDOQUE	100,00	Prévisions / Crédit encaissé le 12/01/2017
2017	1000	PLANGEUR THOMAS	PLANGEUR/THOMAS	0,00	Payé encaissé
2017	1000	PLANGEUR THOMAS	PLANGEUR/THOMAS	0,00	Dotation du Président de la commune
2017	1000	SALIC ANGLÉ	FRANC 2017	6,30	Payé encaissé
TOTAL				7 246,00	

DECIDANT

D'accepter la demande d'admission en non-valeur de l'Agent Comptable pour un montant de 7 246,00 € (Sept mille deux cent quarante-cinq Euros et soixante-six centimes).

En exécution de cette délibération, ledite somme est portée à la charge du budget compte 654.

Ainsi délibéré en session,

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 26 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Jura

François LAVRUT



Vote :	Membres Élus présents	21
	Membres Élus votants	21
	Pour :	21
	Contre	0
	Abstention -	0

Demande d'admission en NON-VALEUR 2022 - des Ordres de Recettes Irrécouvrables:

Exercice	N°OR	Identification de la créance	Préstation	Montant	Poursuites effectuées, Observations
2011	320	GRARDOT ALEXANDRE	ETUDE PEPIQUE	270,00	Dernier compte bancaire connu clos
2015	400	EARL DE L'ECLOSE	PAC 2015	237,50	Cessation d'activité depuis le 20/01/2017
2016	1146	GUILLET ROLAND	PAC 2016	210,00	insoluble / PV conseil MJ du 30/01/2017
2016	1302	GAEC DES MARANCHES	MONTAGE MREG SANS IPT	100,00	Décision du Président de ne pas poursuivre
2016	382	EARL DE LA QUINQUENUELE	PAC 2016	70,00	Cessation d'activité depuis le 02/03/2019
2016	405	GUILLET ROLAND	PAC 2016	331,20	insoluble / PV conseil MJ du 30/01/2017
2016	1910	EARL LE CHAMP DU POIN	RDI	205,00	insoluble
2017	413	GAEC DU CERNOS	TRAGACULTURE 2016-2017	314,00	Pas de compte bancaire connu intergiciel Echir FICORA
2017	617	EARL DE LA QUINQUENUELE	PAC 2017	200,00	Cessation d'activité depuis le 02/03/2019
2017	1209	GUILLET ROLAND	PAC 2017	302,40	insoluble / PV conseil MJ du 30/01/2017
2017	1320	EARL DE LA GARE	PAC 2017	300,40	Gérant décédé le 17/03/2021
2017	1449	EARL DES PRASSES	SALF 2017	53,00	Décision du Président de ne pas poursuivre
2017	1819	FROMAGERIE DE LAJOUE	OPTITRANTE 2017	305,00	Fromagerie rachetée par le Sociétaire Feltis / Les archives de l'activité OPTITRANTE ont été transférées à EVA ARA EN 2017
2018	282	LES VOLAILLES DU JURA	DELEGATION DISTANCE	1 010,00	Société venue le 23/05/2019 / Pas de compte bancaire connu intergiciel Echir FICORA
2018	283	LES VOLAILLES DU JURA	AVENANT DELEGATION DISTANCE	304,00	Société venue le 23/05/2019 / Pas de compte bancaire connu intergiciel Echir FICORA
2018	618	GAEC BLONOT	MES PARCELLES 01/02/18 AU 30/09/18	00,00	Décision du Président de ne pas poursuivre
2018	619	EARL DE LA QUINQUENUELE	PAC 2018	130,00	Cessation d'activité depuis le 02/03/2019
2018	824	BOISSON PHILIPPE	PAC 2018	340,00	Créance réglée par le TJ le 08/10/2020
2018	826	GUILLET ROLAND	PAC 2018	340,00	insoluble / PV conseil MJ du 30/01/2017
2019	401	EARL VAUDRY	GEOTHERMIE	120,00	Cessation d'activité depuis le 18/03/2020
2019	307	EARL SAINT-LAMAIN LEGUMES	AVENANT SURETE	682,40	Décision du Président d'une remise gracieuse
2019	617	EARL SAINT-LAMAIN LEGUMES	APPRENTISSAGE	24,00	Décision du Président d'une remise gracieuse
2019	1103	EARL DU GAROUGE	PAC 2019	04,00	insoluble / Copies bancaires nu contenues
2019	1504	GUILLET ROLAND	PAC 2019	344,40	insoluble / PV conseil MJ du 30/01/2017
2020	1494	CRECOOT GERARD	CONSEIL JURIDIQUE	100,00	NPAI, ni téléphone ni mail, le morin ne commet plus sa nouvelle adresse
2021	1033	PUYRAYMOND LEBITIA	PLAN D'EPANDAGE	0,02	Petit reliquat
2021	1076	LEPLAIGNEUR THOMAS	UTILISATION PERSONNELLE VEHICULE DE SERVICE	07,97	Décision du Président d'une remise gracieuse
2022	1403	GAEC ARREZ	TRACA 2021-2022	0,30	Petit reliquat
TOTAL				7 245,08	

L'Agent Comptable demande l'admission en NON VALEUR des créances ci-dessus pour un montant total de 7.245,08

A Lons le Saunier

Le 17/10/2022

L'Agent Comptable

Thomas JUND

 L'Agent Comptable
 Thomas JUND




REPUBLIQUE FRANCAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 09-2022-11-25

DELIBERATION
relative à la délégation de la session au Bureau en matière budgétaire

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 25 novembre 2022,

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Mugeot Patrick / Moysse Gilbert / Patenat Marie-Lo / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Salve Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Bandozier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillot Mathias / Duc Carmel / Guillot Remy / Jouffroy Jean / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Socle Yves / Vultton Patrick.

► Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU l'article D 511-76 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2

DECIDENT de donner pouvoir au Bureau de se prononcer en son lieu et place sur toute modification du budget général proposée par le président, pendant l'intervalle des Sessions.

Les décisions de modification du budget général, prises par le Bureau en lieu et place de la Session, seront présentées lors de la Session plénière suivante.

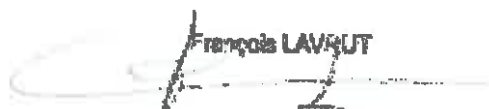
Cette délégation de pouvoirs sera mentionnée dans chaque décision de modification qui sera soumise à l'approbation du préfet.

Ainsi délibéré en session,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Vote :	Membres Élus présents :	21
	Membres Élus votants :	21
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	2


François LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaeu - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS-10-2022-11-25

DELIBERATION
relative à la souscription d'un emprunt

Les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022,

Présents :

Apy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchet Christophe / Camuset Alexandre / Duot Eric / Duquet Vincent / Ferreux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaux Sylvia / Mougnot Patrick / Moyné Gilbert / Patenat Marielle / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Saive Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderker Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / / Dup Carmel / Guélot Romy / Jouffroy Jean / Perrod Emmanuel / Perrodin Nicolas / Poncet Lucie / Poncet Sylvain / Soie Yves / Vuitton Patrick.

délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant la nécessité d'investir dans la rénovation de bâtiments et des mobiliers sur le site de LONS LE SAUNIER,

Considérant la nécessité d'inscrire une enveloppe au budget,

Décident la souscription d'un emprunt à hauteur maximum de 200 000 € pour financer ces investissements

Ainsi délibéré en session,
Fait à LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Voix :	Membres élus présents :	21
	Membres élus votants :	21
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	2

François LAVRUT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaud - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 25 novembre 2022
DELIBERATION DS 11-2022-11-25

DELIBERATION
Relative à l'actualisation des CIC et CIB

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 25 novembre 2022.

Présents :

Alpy Jean-Baptiste / Bailly Isabelle / Bourgeois Patrick / Buchal Christophe / Camuset Alexandre / Druot Eric / Duquet Vincent / Faroux Emmanuel / Gérard Christian / Gros Jean-Pierre / Grossiord Elise / Lavrut François / Louis Jacques / Michaud Sylvie / Maugeot Patrick / Moyné Gilbert / Patenat Mariette / Perrot Frédéric / Rizzi Emmanuel / Salve Nicolas / Schouwey Emmanuel

Absents ou Excusés :

Bailly Franck / Banderier Yevgeniya / Blondeau Olivier / Bongain Cédric / Bouillet Mathias / Duc Carmel / Guillet Rémy / Jouffroy Jean / Porrod Emmanuel / Porrodin Nicolas / Poncelet Lucie / Poncelet Sylvain / Socie Yves / Vulliamy Patrick.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable,

VU la circulaire relative à la gestion budgétaire et compte des organismes publics pour 2022,

CONSIDERANT l'obligation de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité et de soutenabilité de la programmation et son exécution,

CONSIDERANT que le CIC vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité générale et que la qualité de la comptabilité se décline selon 9 critères : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, exhaustivité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice,

CONSIDERANT que le CIB s'apprécie au regard du budget voté et vise au respect de son contenu et qu'il vise à s'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières (qualité de la programmation budgétaire initiale, du suivi de l'exécution et de la soutenabilité),

➤ **DECIDENT** de valider:

- ✓ dans le cadre du CIC, l'actualisation du plan d'action qui découle de la cartographie des risques par processus ;
- ✓ dans le cadre du CIB, l'actualisation du récapitulatif des processus qui permettent d'élaborer le budget initial, le budget rectificatif et le compte financier

FAIT A LONS LE SAUNIÈRE, le 25 novembre 2022

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote :	Members élus présents :	21
	Members élus votants :	21
	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA